

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :.....	27
Membres présents :.....	25
Procurations :.....	2
Suffrages exprimés :.....	27
Votes Pour :.....	27
Votes contre :.....	0
Abstentions :.....	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusées : Mme Danielle BARREYRE (Procuration à I. DEXPERT), Mme Florence DUSSILLOLS (Procuration à I. DEXPERT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERNADET

N° DE_2022_001

OBJET : CONTRAT VILLE D'EQUILIBRE ENTRE LA COMMUNE DE BAZAS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAZADAIS ET LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Départemental a mis en place les contrats « Ville d'Equilibre ». Il s'agit pour le Département de soutenir plus fortement les villes moyennes qui jouent un rôle de centralité pour en faire de véritables pôles structurants qui irriguent l'ensemble du bassin de vie, dans une logique d'indépendance et de complémentarité des territoires.

Les objectifs de ce contrat, entre le Département et la commune, associé à la Communauté de communes, tiennent compte du périmètre de certains projets qui s'articulent autour des priorités suivantes :

- La solidarité au cœur du projet de ville
- L'amélioration du cadre de vie environnemental et paysager – l'aménagement urbain et l'habitat
- La création de nouvelles dynamiques économiques pour renforcer l'attractivité territoriale.

Ce contrat porte aussi une volonté commune de conforter le rôle structurant de la commune de Bazas sur le territoire en mettant en œuvre des actions répondant aux impératifs de transition écologique et sociale se concrétisant à travers du programme d'actions.

Il présente sur le périmètre de la Ville de Bazas :

- Les opérations mise en œuvre par la commune de Bazas et la communauté de communes du Bazadais pour la période 2022-2024 qui s'inscrivent dans la stratégie de résilience territoriale et les priorités départementales.
- Les engagements du Département concernant les projets en cours et à venir qui concourent au projet de développement de la commune, qu'il s'agisse de projets portés en maîtrise d'ouvrage, de soutien financier ou d'appui en ingénierie.

Le contrat « Ville d'équilibre » a été présenté à l'assemblée plénière du Conseil Départemental le 13 décembre 2021.

- Vu, la délibération du Conseil Départemental en date du 28 juin 2018 portant création du dispositif « Contrat Ville d'Equilibre »,
- Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier du dispositif du « contrat Ville d'Equilibre » pour poursuivre les actions engagées dans le cadre de ses projets :

Le Conseil Municipal, après explications de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le « Contrat Ville d'Equilibre » présenté en annexe.

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit document.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

